

profiter d'un rappel au Règlement pour répéter des accusations qui ont été déjà jugés irrecevables.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député, le chef de l'opposition et moi savons que vous avez rendu une décision, et nous l'acceptons. Vous avez dit que vous alliez y réfléchir, vérifier les «bleus», le hansard et peut-être les enregistrements.

Je voudrais simplement préciser que le chef de l'opposition n'a pas demandé la démission d'un ministre participant à ce processus. Il a demandé si le vice-premier ministre assumerait la responsabilité au nom du gouvernement du Canada. Ce que je dis à la présidence, c'est que c'est là une distinction importante en ce qui concerne ce que le leader parlementaire du gouvernement vient de dire à mon collègue de York-Sud-Weston. C'est une distinction importante.

Je trouve qu'il n'est pas déplacé que les députés de ce côté-ci de la Chambre, dont la question a été jugée irrecevable par la présidence, à tort ou à raison, selon le point de vue, aient la chance de poser des questions à la présidence pour dissiper tout malentendu ou clarifier toute interprétation qu'ils pourraient avoir du Règlement afin d'éviter de poser à nouveau une question qui pourrait être jugée irrecevable.

C'est ce que le député cherchait à faire. Il est plutôt déconcertant que le leader parlementaire du gouvernement tente de dicter à la présidence et à la Chambre la conduite qu'elles devraient adopter.

M. le Président: Arrêtons-nous pour un moment. Une bonne partie de cette période des questions a été consacrée à ce qui est pratiquement une tragédie nationale. C'est pourquoi on a posé des questions très dures auxquelles on a répondu. Nous avons rencontré quelques difficultés sur le plan de la procédure car les députés n'étaient pas tous d'accord sur la recevabilité de certaines questions.

Je ne crois pas qu'il soit opportun, étant donné la gravité de la question, d'entrer dans un long débat de procédure au sujet de ce qui pourrait être consigné dans les «bleus».

J'essaie de coopérer avec tous les partis dans cette affaire. J'étudierai la question plus à fond. Le député de Cap-Breton-Richmond-Est accepte ma décision et réalise qu'elle est finale.

Recours au Règlement

Je n'ai jamais eu d'objection à entendre les députés de temps à autre, si cela pouvait servir à clarifier certaines situations. Je pourrai peut-être le faire. Pour le moment, toutefois, je crois que nous devrions mettre cette question de côté et accepter que je l'examine et que j'en discute plus amplement avec certains députés.

Une autre question me préoccupe particulièrement; plusieurs peut-être. Vers l'heure du midi, il y a eu un échange d'arguments au sujet d'un amendement. Normalement, je n'accepterais pas de revenir sur le sujet, car la discussion était pour ainsi dire considérée comme close, mais si le leader de l'opposition à la Chambre veut m'en parler brièvement, je l'entendrai. Je devrai ensuite prendre une décision. J'ai déjà fait une certaine analyse et une certaine réflexion. Si le député de Cap-Breton-Richmond-Est désire s'adresser à la présidence, je l'entendrai brièvement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question d'ordre pratique avant de faire une brève intervention sur la recevabilité de l'amendement. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quel est l'ordre du jour pour demain, lundi, mardi et le reste de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, demain, le gouvernement mettra à l'étude, à l'étape du rapport, le projet de loi C-21, sur le compte de service et de réduction de la dette. Lundi, nous espérons terminer le débat sur ce projet de loi.

Mardi, j'ai l'intention de demander une journée désignée. Cela sera confirmé lundi. Quant au reste de la semaine, je voudrais discuter du programme par les voies habituelles avec les leaders parlementaires de l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RECEVABILITÉ D'UN AMENDEMENT

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, il y a eu des discussions